Mortiers d’artifice : malgré l’interdiction, « sept mortiers à 50 € » proposés sur Snapchat et TikTok, selon RTL

17/11/2026 à 8h20



« **Je te fais sept mortiers à 50 euros** » **:** selon une enquête de RTL, des vendeurs de mortiers d’artifice continuent de proposer leurs produits via Snapchat et TikTok, malgré l’interdiction temporaire visant les engins concernés.

Les annonces s’accompagnent de vidéos montrant des stocks et des offres de livraison, d’après la station. Ce commerce clandestin persiste alors que le gouvernement a suspendu jusqu’au 27 novembre la vente aux particuliers de certains mortiers des catégories F2 et F3, dans un contexte de tirs et de violences autour de plusieurs lycées.

Photo d’archive : mortiers d’artifice.

Source : RTL, 16 novembre 2026.